

*Communications et Transit*

La Deuxième Commission a pris acte des travaux de l'Organisation des communications et du transit depuis la dernière Assemblée, et notamment du succès obtenu par les Conférences sur l'unification du balisage et de l'éclairage des côtes, sur l'unification du droit fluvial et sur la circulation routière.

La Conférence pour l'unification du balisage a adopté un arrangement visant les signaux maritimes, un arrangement sur les bateaux-feu gardés se trouvant hors de leur poste normal, ainsi qu'une série de recommandations visant la réglementation du balisage. La Conférence n'a pu aboutir à une Convention relative au balisage. Toutefois, les travaux préparatoires ont fait du chemin, aussi le délégué britannique a-t-il annoncé, au sein de la Deuxième Commission de l'Assemblée, que son Gouvernement était actuellement à préparer des nouvelles propositions qui aboutiraient, espère-t-il, à une solution aussi universelle que possible de la question.

La Conférence pour l'unification du droit fluvial a adopté une Convention concernant l'abordage dans la navigation intérieure, une Convention concernant l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure et les droits réels sur ces bateaux et une Convention sur les mesures administratives propres à attester le droit au pavillon des bateaux de navigation intérieure. Les deux premières de ces Conventions, notamment, ont été signées par les représentants de la plupart des Gouvernements intéressés.

En ce qui concerne la navigation fluviale, l'Organisation du Transit a pu aussi entreprendre l'étude de questions sociales en autant surtout que ces questions se rapportent aux conditions de l'emploi. Dans son rapport à l'Assemblée, la Deuxième Commission a exprimé l'espoir que les études qui arrêtent actuellement l'attention des experts permettront l'élaboration de propositions concrètes à ce sujet.

La Conférence sur la circulation routière a adopté une Convention en vue de l'unification de la signalisation routière et une Convention destinée à faire disparaître certaines formalités et certaines charges qui incombent actuellement au tourisme automobile. La Conférence a été également saisie d'un projet de convention sur le régime international des transports automobiles commerciaux. En raison du développement continu et important de la circulation automobile commerciale au cours des dernières années, un grand nombre de délégations ont estimé n'être pas en mesure d'apprécier exactement les conséquences juridiques d'une convention en cette matière. La Conférence a donc décidé qu'il serait plus opportun de réserver à une conférence ultérieure les solutions qu'il conviendrait d'adopter internationalement, après qu'auraient été menées à bonne fin les études complémentaires indispensables sur la législation des différents pays.

La Deuxième Commission, dans son rapport, résuma brièvement les travaux accomplis par l'Organisation du Transit en relation avec la préparation de la quatrième Conférence générale des Communications devant se réunir le 12 octobre. Cette Conférence devra discuter, entre autres choses, l'opportunité, aux points de vue économique et social, de la stabilisation des fêtes mobiles et de la réforme du calendrier.

La Commission du transit n'a pas cru devoir poursuivre davantage la question des transports des produits agricoles qui lui avait été signalée par la Conférence pour une action économique concertée en attendant que la politique de coopération entre Etats fût suffisamment fixée. La Deuxième Commission, toutefois, a pensé que d'ici à ce temps-là, certains aspects du problème, tels que la réduction des taux de chemins de fer et des droits de douane sur les produits agricoles, pourraient être utilement abordés dès à présent. L'Institut international d'Agriculture se tenait prêt à faire bénéficier l'Organisation du transit de sa collaboration et de sa documentation.